

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 270

présenté par
M. Blessig, M. Couve, M. Fasquelle, M. Ferry,
M. Lenoir, M. Morisset, M. Nesme et Mme Pavy

ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , notamment au travers de la constitution de syndicats mixtes à la carte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de réduire le nombre de syndicats mixtes et de supprimer les doubles emplois, il apparaît de bon sens de mutualiser les moyens humains et financiers en regroupant les outils concourant aux mêmes objectifs de développement et d'aménagement des territoires. Cet objectif présente un intérêt encore plus grand dans les territoires ruraux qui manquent d'ingénierie humaine.